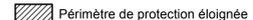


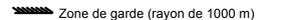


AS1 - Protection des captages d'eau potable

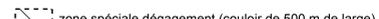
-  Périmètre de protection éloignée
-  Périmètre de protection rapprochée

 I4 - Ligne électrique aérienne

PT1 - Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques

-  Zone de garde (rayon de 1000 m)
-  Zone de protection (rayon de 3000 m)

PT2 - Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles

-  zone secondaire de dégagement
-  zone spéciale dégagement (couloir de 500 m de large)
-  altitude maximum des obstacles

 PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication

Les représentations cartographiques des servitudes sont fournies à titre informatif. Elles ne dispensent pas des consultations obligatoires auprès des autorités publiques, des gestionnaires de données et de servitudes ou des services instructeurs.

maître d'ouvrage :
Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de Clebourg-Bremmelbach

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par Délibération du Conseil de Communauté le 07 octobre 2013
 Le Président



conduite d'études :
 OTE Ingénierie

Octobre 2013